



HAL
open science

La double stratégie d'André Marty : Secours populaire français et comités Henri Martin

Axelle Brodiez

► **To cite this version:**

Axelle Brodiez. La double stratégie d'André Marty : Secours populaire français et comités Henri Martin. L'Affaire Henri Martin et la lutte contre la guerre d'Indochine, Le Temps des cerises, pp.109-137, 2005. halshs-00174306

HAL Id: halshs-00174306

<https://shs.hal.science/halshs-00174306v1>

Submitted on 25 Sep 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**« LA DOUBLE STRATÉGIQUE D'ANDRÉ MARTY :
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS ET COMITÉS HENRI MARTIN »**

Axelle BRODIEZ
Doctorante en Histoire, Université Paris 8
janvier 2004.

Si la campagne Henri Martin, acmé de la campagne communiste contre la guerre d'Indochine, est connue dans ses grandes lignes¹ et pour l'ampleur des mobilisations auxquelles elle a donné lieu, l'analyse des impulsions stratégiques reste un angle largement mort de la recherche historique. Or le déroulement de cette campagne ne saurait se comprendre sans appréhender l'articulation de trois protagonistes fondamentaux et indissociables : le Secours populaire français (organisation de masse du Parti communiste, héritière du Secours rouge et dont la spécialisation fonctionnelle consiste dans la solidarité aux victimes de la répression), André Marty (secrétaire national du PCF) et les comités de défense (structure *ad hoc*). C'est également l'articulation de ces trois acteurs qui, dans ses répercussions, permet de comprendre l'investissement militant différencié à la base.

Trois périodes s'individualisent. De mars à octobre 1950, la campagne est balbutiante et tâtonnante, mais le Secours populaire scelle finalement son échec au profit des comités de défense ; d'octobre 1950 à septembre 1952, André Marty prend l'ensemble des leviers en main et impose les comités *ad hoc* au service de l'action de masse et de l'ouverture ; d'octobre 1952 à août 1953, la chute d'André Marty provoque en contrecoup un recentrage au profit exclusif du Secours populaire.

La campagne Henri Martin peut alors être lue comme un épisode aux enjeux complexes, entre luttes internes, divergences organisationnelles (organisation de masse *versus* comités *ad hoc*) et tournant essentiel dans la mobilisation contre la guerre d'Indochine. Elle constitue en outre un prisme opératoire pour comprendre tant les modes de lutte d'André Marty, que l'enjeu constitué par les organisations de masse du parti pour les principaux dirigeants, à l'heure des luttes de clans en l'absence du secrétaire général – il n'est à cet égard pas anodin que les temporalités de la campagne Henri Martin, du séjour à Moscou de Maurice Thorez et de l'affaire Marty se télescopent. Elle est de surcroît la première très grande campagne d'après-guerre menée par le Secours populaire.

**LES DÉBUTS DE LA CAMPAGNE :
DU SECOURS POPULAIRE AUX COMITÉS DE DÉFENSE
(MARS 1950/OCTOBRE 1950)**

Des débuts hésitants

Le 14 mars 1950, Henri Martin est arrêté avec cinq autres marins, puis co-inculpé pour le sabotage du « Dixmude ». Cette accusation fallacieuse, destinée à le discréditer, est sciemment impulsée, selon A. Ruscio, « par les plus hautes autorités de l'armée et de l'État »².

Roland Weyl, avocat du Secours populaire, se trouve alors en mission dans la région. Informé de cette arrestation par la fédération communiste du Var, il transmet à l'association qui aurait organisé quelques jours plus tard, donc dès la mi-mars, une réunion locale³. Pierre Eloire, secrétaire national du Secours populaire, est en outre rapidement envoyé sur place prendre la mesure de la situation. Ce n'est cependant qu'à la fin avril qu'est lancée une campagne nationale, scellée par un article du 28 avril dans *La défense* mentionnant

¹ Alain RUSCIO, *Les communistes français et la guerre d'Indochine, 1944-1954*, Paris, L'Harmattan, 1985 ; Thomas ROCHE, *Le militant et le prisonnier. La campagne pour la libération d'Henri Martin (1950-1953)*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Marc Lazar, IEP de Paris, 2001.

² *Les communistes français et la guerre d'Indochine*, 2e partie, chapitre 6.

³ Témoignage de me Roland Weyl.

explicitement le nom d'Henri Martin. Le Secours populaire demande alors de constituer des « comités de défense pour la libération des six marins de Toulon », dont le secrétariat est assuré par Sandrini, secrétaire fédéral du Secours populaire du Var. Le mot d'ordre en est « exiger la libération des six marins, c'est exiger la fin de la guerre au Vietnam »⁴. Début mai, trois des six marins sont libérés ; puis ne restent bientôt plus qu'Henri Martin et Heimburger. Ce dernier étant, bien qu'anticolonialiste, saboteur, il est quasi totalement écarté de la campagne.

Été 1950 : l'enclenchement par le PCF

C'est également dès début mai que le parallèle est tracé avec les marins de la Mer Noire, dont André Marty est la figure de proue. Ainsi, « l'action populaire les sortira de leur cellule comme il y a trente ans les glorieux marins de la Mer Noire et les mutins de Calvi »⁵. Cette comparaison n'apparaît cependant alors que comme une simple réactivation de la célébration, l'année précédente, des trente ans de l'épisode, qui avait donné lieu à la réédition du livre d'André Marty sur le sujet. Début juin 1950, l'action semble se tasser au Secours populaire, mais elle est rapidement ravivée par les directives du Parti communiste⁶. La campagne est relancée très explicitement par le PCF début juillet : « Intensifier la lutte contre la guerre du Vietnam, les transports de troupes et de matériel, pour la défense des militants emprisonnés pour leur action contre la guerre, avec une place spéciale aux soldats et aux marins arrêtés »⁷. Le Secours populaire doit « amplifier l'action entreprise », écrire à Henri Martin et développer les protestations par pétition. Est parallèlement créée au sein des instances nationales du PCF une commission sur la question d'Indochine, dont la direction est confiée à André Marty⁸.

A partir d'août, le mode de personnification utilisé pour la campagne Raymonde Dien est repris. Henri Martin condense les traits de l'archétype communiste : ancien résistant, fils d'un ouvrier militant communiste et élu local, il est lui-même à la fois ouvrier (mécanicien) et marin. Au chapitre de la méritocratie républicaine, il était toujours premier à l'école. Il est courageux et déterminé. Il allie de surcroît des potentialités d'ouverture (sa mère est une fervente catholique, et il allait étant petit servir la messe ; il est anti-colonialiste), ainsi qu'un brin de pathos (asthmatique en prison maritime, il devait se marier le 13 mai et sa fiancée l'attend). Sont dès lors réunis des attributs qui prédisposent à en faire un symbole, voire un héros. Indubitablement, « métallurgiste, fils de métallurgiste [...], ce valeureux combattant de la Paix, fidèle à la plus pure lutte des métallos contre la guerre d'oppression, [est un] digne continuateur des marins de la Mer Noire »⁹. A partir de début septembre est créée dans le journal du Secours populaire, *La défense*, une chronique « Connaissions Henri Martin » publiant entre autres des extraits de lettres à sa famille.

La campagne est stratégiquement orchestrée dans l'optique de l'ouverture. A l'image du premier comité créé en mai dans le Var se multiplient dès juillet les comités *ad hoc*, alors appelés « Comités départementaux pour la libération d'Henri Martin ». Ils gagnent le Cher en juillet (sous la présidence de Jacques Mitterrand¹⁰, le comité rassemble d'emblée quasi toutes les organisations du conglomérat communiste : représentants de l'ARAC, des CPL, de la CGT, de l'UJRF, du PCF, de l'UFF, des anciens FFI-FTP, de la FNDIRP). Ces comités sont mus par les militants du Secours populaire, tant pour leur création que dans leur développement, leur organisation, le matériel diffusé et les réunions organisées. Le comité de la Seine, créé en août, possède cependant un statut très spécifique. Présidé par André Marty, il est composé de membres du PCF, de la CGT, du Secours populaire et de l'amicale des conscrits, ainsi que de personnalités communistes ou sympathisantes (Mathilde Péri, Monique Lafon, Marcel Willard, Simone Téry, Andrée Marty-Capras, Marcel Prenant, Guillevic, Mireille Mialhe), de représentants de la Ligue des Droits de l'Homme et du PSU ; par le statut et la personnalité de son dirigeant, il est *de facto* indépendant de

⁴ *La défense*, 28/04/1950.

⁵ *La défense*, 12/05/1950.

⁶ Arch. nat. PCF, secrétariat du CC du PCF du 12/06/1950 sur la situation dans les ports et docks, demandant de développer l'action de masse avec les organisations de masse et les syndicats ; secrétariat du CC du PCF du 20/06/1950 sur la lutte contre la répression et pour l'amplification de la campagne : « Pour chaque arrestation, faire mener la campagne par l'organisation à laquelle appartient le militant arrêté, y intéresser immédiatement le Secours populaire ».

⁷ Arch. nat. PCF, bureau politique du PCF du 06/07/1950.

⁸ Arch. nat. PCF, bureau politique du PCF du 06/07/1950.

⁹ *La défense*, août 1950.

¹⁰ Elu de l'Union des Républicains Progressistes, mais affilié au groupe communiste à l'Assemblée.

l'organisation de masse, et rapidement totalement autonome.

L'enjeu du procès de Toulon

A partir de la fin août, tous les efforts du Secours populaire se tournent vers la préparation du procès du 17 octobre au Tribunal maritime de Toulon¹¹, dont l'association s'est vue confier la responsabilité par le parti¹². André Marty coordonne et fait les propositions de stratégie¹³. Il impose comme référent la campagne pour la libération des mutins de la Mer Noire, i.e. pour sa propre libération. C'est vraisemblablement également André Marty qui fait nommer maître Vienney comme second avocat¹⁴.

Le Secours populaire cherche à mobiliser l'ensemble du conglomérat. Son appel pour la multiplication des Comités départementaux « dans la plus large union » est signé par France-URSS, la FSGT¹⁵, le PCF, l'Association des Anciens de la Mer Noire (réactivée par Marty), la Fédération des locataires, l'ARAC, le Front national, les Combattants de la Paix, la CGT, etc. A la veille du procès sont organisées, les 15 et 16 octobre, deux « journées nationales Henri Martin ». Les efforts sont concentrés sur les zones stratégiques : le Var et les Bouches-du-Rhône, le Cher et les ports de guerre.

L'association de solidarité a donc officiellement la direction de la campagne. Les comités de défense locaux, structures *ad hoc*, « pourront et devront par notre travail se transformer en sections du Secours populaire »¹⁶.

La ligne politique des argumentaires n'est alors pas encore stabilisée. Il semble en fait qu'André Marty se heurte, en cette période d'acmé de l'affrontement des blocs, à l'antinomie entre la dureté du discours communiste ambiant et l'ouverture qu'il prône sur la campagne. Certains articles, ainsi ceux de Jean Mérot¹⁷, certes tenant de la ligne de Guerre froide mais très proche du héros de la Mer Noire, s'inscrivent pleinement dans la rhétorique de l'époque : les tracts d'Henri Martin seraient la démonstration « que depuis un an et demi la guerre d'Indochine se poursuit uniquement pour satisfaire les buts colonialistes et impérialistes des milliardaires américains » ; cette guerre reflèterait « un gouvernement qui obéit aux ordres de l'étranger ». Concomitamment cependant, André Marty fait publier au nom des Comités Henri Martin un appel au ton radicalement différent, pour le moins ouvert et modéré : « Quelles que soient nos conceptions politiques, philosophiques ou religieuses, nous ne pouvons rester insensibles devant les menaces de réclusion envers un jeune homme, héros de la Résistance, dont les propos et les gestes sont conformes à la Constitution [...]. Nous lui reconnaissons ainsi que tous les Français le droit de dire NON à la guerre et d'œuvrer pour la paix [...]. Nous demandons à tous les Français et Françaises qui condamnent la guerre et ses horreurs, à tous ceux qui sont pour la liberté de conscience, à tous ceux qui sont pour la justice, de signer avec nous »¹⁸.

LA STRATÉGIE D'ANDRÉ MARTY : L'ACTION DE MASSE ET L'OUVERTURE (OCTOBRE 1950/SEPTEMBRE 1952)

Les déceptions du premier procès

« Verdict de guerre », Henri Martin est condamné fin octobre 1950 à cinq années de réclusion. Ce moment scelle un retournement de stratégie. Le Secours populaire, limité par la faiblesse de ses moyens et de

¹¹ Instruction donnée par le Secrétariat du CC du PCF du 28/08/1950.

¹² Arch. nat. PCF, secrétariat du CC du PCF du 28/08/1950 : « Orienter les efforts du Secours populaire et des organisations de masse sur le procès Henri Martin ... ».

¹³ Arch. nat. PCF, secrétariat du CC du PCF du 18/09/1950.

¹⁴ Le premier étant maître Scarbonchi, avocat commis d'office et choisi par Henri Martin parmi une liste de noms. Le marin avait en effet reconnu son nom pour avoir lu peu avant dans un journal communiste qu'il avait défendu des grévistes inculpés.

¹⁵ Fédération Sportive et Gymnique du Travail.

¹⁶ Centre d'Histoire sociale, Fonds Marty, H-L, 4, lettre interne au Secours populaire datée du 26/09/1950.

¹⁷ Ancien déporté de Dachau, membre du bureau de l'UJRF, très proche d'André Marty ; article paru dans *La défense*, octobre 1950.

¹⁸ Appel publié suite à la réunion des Comités Henri Martin du 05/10/1950.

ses implantations, n'a pu mener qu'une campagne en deçà des espérances. Le secrétaire national en charge de la préparation, René Houzé, est sommé de faire son autocritique, à en croire une lettre adressée à André Marty le 25 octobre : « Il semble que nous ayons trop laissé l'impression de défendre un communiste sous l'uniforme et non le résistant et le patriote »¹⁹ ; le Secours populaire n'est pas parvenu à élargir la campagne aux socialistes ni aux chrétiens ; il n'a pas assez insisté sur la fausse accusation de sabotage ; le témoignage de Villefosse a été « médiocre » et celui de Moullenc « maladroit » ; le procès des Combattants de la Paix de la Bocca a détourné l'association de la campagne Henri Martin ; les implantations de l'association sont inexistantes à Toulon, ce qui a fait obstacle à l'action de masse ; les autres organisations du conglomerat, hormis la CGT, n'ont que peu ou pas diffusé son matériel ; *l'Humanité* n'a pas relayé ses initiatives ; enfin, le PCF n'a pas coordonné les actions, ni donné de directives, ni envoyé de députés, le Secours populaire ayant alors dû tout organiser lui-même (affiches, meetings, tracts). Tout en s'auto-fustigeant, l'association rejette ainsi également la faute sur le parti et le conglomerat.

De fait, le Parti communiste fait lui-même son *mea culpa* : « A l'avenir, assurer une préparation plus poussée et ordonner l'agitation et l'action. Désigner suffisamment à l'avance un membre du Comité central comme responsable »²⁰. Enfin, André Marty ne verse pas dans l'introspection mais stigmatise les principales failles à ses yeux : « faiblesse dans l'orientation politique » (trop faible insistance sur le droit des marins à exprimer leur opinion et sur la fallacieuse accusation de sabotage) ; insuffisance de l'action dans le Var, le Cher et les Bouches-du-Rhône ; comités qui sont davantage un « cartel d'organisations » que des rassemblements larges²¹.

De façon générale, le Secours populaire est perçu comme « incapable de mener une action de grande ampleur pour Henri Martin »²², l'association étant stigmatisée par ses prises de positions antérieures qui entravent les potentialités d'élargissement ; ce qui impose (et/ou justifie) autant l'action des comités que la mainmise ouvertes d'un des principaux dirigeants du parti.

Une reprise en main sur le mode du comité ad hoc, au service de l'action de masse

Dès lors, une nette reprise en main de la campagne Henri Martin au profit des Comités départementaux et par André Marty s'affirme.

D'une part, les comités départementaux se dotent d'une « petite direction effective » avalisée par le Secrétariat du PCF²³ et chapeauté par Marty. Les « comités départementaux pour la libération d'Henri Martin » se muent alors en « comités de défense pour la libération d'Henri Martin » ; le comité de parrainage (composé de personnalités) est dissocié de la direction effective²⁴. Ce comité de défense « doit rester large et animé par le Secours populaire »²⁵ ; mais dans la pratique le comité parisien en devient le centre décisionnel, les réunions ayant lieu en comité très restreint (trois à cinq membres)²⁶ et en dehors de l'association²⁷. Un seul dirigeant du Secours populaire y participe, non pas le secrétaire général mais un secrétaire national, René Houzé, quitte l'association en mai 1951. Il est ensuite remplacé par Léon David, sénateur communiste, qui devient secrétaire des comités de défense et membre du Bureau national du Secours populaire²⁸. Cette évolution au profit des comités et aux dépens de l'association se fait très nettement entre la fin octobre 1950 (« au sein du Comité de défense, qui doit rester large et animé par le Secours populaire ... »²⁹) et la mi-novembre 1950 (« constituer un comité chargé d'impulser la campagne pour la libération d'Henri Martin. Ce comité aura des contacts réguliers et suivis avec le Secours populaire »³⁰). Le procès de Toulon et son échec

¹⁹ Centre d'Histoire sociale, Fonds Marty, H-L, 4, lettre.

²⁰ Arch. nat. PCF, secrétariat du CC du PCF du 23/10/1950.

²¹ Centre d'Histoire sociale, Fonds Marty, H-L, 4, lettre d'André Marty, sans destinataire spécifié.

²² *La défense*, Conférence extraordinaire du Secours populaire de mai 1951, intervention de Léon David.

²³ Arch. nat. PCF, secrétariat du CC du PCF du 23/10/1950.

²⁴ Arch. nat. PCF, secrétariat du CC du PCF du 30/11/1950.

²⁵ Arch. nat. PCF, secrétariat du CC du PCF du 23/10/1950.

²⁶ Selon le Secrétariat du CC du PCF du 30/11/1950 : Houzé, Arthaud, Fournier « et si possible deux autres ». En juillet 1951, le comité comporte quatre membres outre André Marty : Léon David, Lucie Aubrac, Jean Mérot, madame Beauregard (mère d'un jeune tué au Vietnam).

²⁷ semble-t-il dans le bureau d'André Marty ou dans des locaux syndicaux.

²⁸ Arch. nat. PCF, secrétariat du CC du PCF du 28/05/1951.

²⁹ Arch. nat. PCF, secrétariat du CC du PCF du 23/10/1950.

³⁰ Arch. nat. PCF, secrétariat du CC du PCF du 20/11/1950.

scellent ainsi la rétrogradation du Secours populaire, de moteur de la campagne, au statut de simple collaborateur que l'on peut tenir (ou non) au courant.

D'autre part et corrélativement, l'association et les comités deviennent totalement cloisonnés. Le secrétariat du PCF du 23 octobre prévoyait certes que ces derniers éditent leur propre matériel, mais le Secours populaire en restait l'animateur. Or André Marty impose une séparation nette des deux structures, qui acquièrent donc en théorie chacune leur autonomie dans la campagne.

La stratégie d'André Marty repose sur plusieurs axes, tous au service du même postulat : seule l'action de masse pourra faire libérer Henri Martin. Ce raisonnement qui a pour un communiste la limpidité de l'évidence se heurte cependant à des obstacles de taille en ces temps de Guerre froide, et de rempli du conglomérat communiste sur lui-même. Il s'agit rien de moins que de renverser la stratégie et de mettre en sourdine la rhétorique dure du moment, pour remplacer la fermeture par l'ouverture et l'attractivité.

Première conséquence du postulat, les comités locaux doivent être larges, mus par un noyau de quelques citoyen(ne)s devant en être le moteur local et se consacrant entièrement à cette tâche : « Ces comités doivent être formés d'après les indications de la brochure de Paul Tillard, non en groupant des organisations d'ailleurs utiles et généreuses, mais partout où quelques hommes et quelques femmes pleins de cœur et d'esprit d'initiative, de toutes opinions ou de toutes croyances, veulent agir pour Henri Martin. Qu'ils se réunissent, ils seront eux-mêmes le comité, ils consacreront toute leur ardeur passionnée à soulever autour d'eux leurs camarades de travail et leurs concitoyens »³¹. Il s'agit donc d'éviter à tout prix de réduire les comités *ad hoc* au simple et traditionnel cartel d'organisations de masse ; les directives du PCF réitèrent cette volonté de constituer des « comités de défense les plus larges possibles »³².

Seconde conséquence, corrélatrice de la première, l'action de masse impose de tendre la main aux socialistes et, plus encore, aux chrétiens. « Maman Martin », catholique fervente, est largement mobilisée sur le sujet. A partir de la mi-1951, tout discours explicitement partisan se trouve ainsi écarté. Henri Martin n'est jamais présenté comme communiste, et dans l'opinion publique personne ne semble d'ailleurs réellement savoir s'il a ou non sa carte³³. Tous les articles insistent au contraire sur son côté humain, mettent en avant sa femme et sa famille, montrent ses souffrances en prison (interdit de colis, fatigué, malade, atteint d'eczéma purulent, menacé d'être aveugle³⁴, etc.).

De façon générale, la rhétorique mobilisée écarte les topos communistes de l'époque et se fonde sur des valeurs universelles. Il n'est pas demandé aux militants des comités de défense de prendre une position partisane sur le fond, mais simplement de constater la disproportion entre la faute imputée et la condamnation (i.e. non pas d'approuver la distribution de tracts anticolonialistes dans un arsenal, mais simplement de considérer « le verdict inique »³⁵). Ainsi, « devant l'Histoire Henri Martin apparaîtra comme le symbole des plus pures traditions françaises : le refus de l'injustice, de la corruption et de la trahison des intérêts nationaux »³⁶. A partir de 1952, à la suite du numéro d'*Esprit* de janvier où les articles de Louis de Villefosse et Jean-Marie Domenach donnent le ton, l'assimilation est ouverte avec la Seconde guerre mondiale sur la question du refus d'obéissance. Ces deux articles sont publiés en brochure par le Comité de défense de Paris, et le thème est ensuite abondamment repris tant par les chrétiens que par les militants communistes³⁷. Louis de Villefosse y parle de « problème de conscience », Jean-Marie Domenach de « refus

³¹ Intervention d'André Marty lors de la conférence extraordinaire du Secours populaire de mai 1951 ; publié dans *La défense* du 12 mai 1951.

³² Arch. nat. PCF, secrétariat du CC du PCF du 03/09/1951.

³³ Cf. l'article de JM Domenach, *Esprit*, janvier 1952 : « On ne sait même pas s'il est communiste ou non ». Louis de Villefosse, censé être mieux informé puisqu'il a été appelé à témoigner au procès, affirme lui dans ce numéro qu'Henri Martin n'était pas communiste en partant pour l'Extrême-Orient et qu'il ne l'est devenu qu'après avoir été choqué par les atrocités du colonialisme : « ce n'est pas le communisme qui a fait de lui un révolté, c'est la révolte devant certains faits qui l'a rendu communiste ». Or on sait aujourd'hui qu'Henri Martin avait pris sa carte avant de partir, en 1944.

³⁴ Henri Martin nous a expliqué qu'il avait fait une réaction à la pommade à base de pénicilline qu'on lui avait appliquée sur l'œil pour soigner son eczéma.

³⁵ *La défense*, avril 1952.

³⁶ *La défense*, 12/10/1951.

³⁷ Cf. lettre d'un prêtre-ouvrier publiée dans *La défense* en juin 1952 : « Ce n'est pas parce qu'on désapprouve la guerre d'Indochine qu'on est mauvais Français. J'ai connu des Allemands qui étaient contre Hitler et son régime et qui aimaient bien leur pays ».

de conscience ». Villefosse y rappelle le jugement de Nuremberg : « Un homme se dégrade s'il accepte de devenir complice ou exécutant d'un crime, même s'il s'abrite derrière le paravent de l'obéissance ou de la peur. Parce que, quand la loi de l'État est en contradiction sanglante avec la loi transcendante de l'humanité – qu'on l'appelle loi divine ou naturelle, il n'importe – c'est à la seconde et non à la première qu'il faut obéir [...], la voix de la conscience et de notre raison ». Il se place même explicitement sur le terrain du dogme chrétien en invoquant le Sermon sur la Montagne (« Heureux ceux qui sont persécutés pour la Justice ») et les préceptes chrétiens (« Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit »). Henri Martin devient alors un « martyr » semblant rejouer, « emmuré vivant » dans sa prison, la Passion du Christ : il « s'est exposé aux pires souffrances pour témoigner de la conscience humaine » et a accepté le châtement de ses juges. Jean-Marie Domenach juge lui que l'attitude d'Henri Martin était la seule réponse possible compte tenu de la situation politique ; et de citer, contre « la liberté du refus s'arrêtant à la porte des casernes », l'exemple d'un général devenu célèbre ...

Du mythe Marty au mythe Martin

Enfin, la stratégie de Marty est de calquer l'action sur la campagne des années 1920 pour faire libérer les mutins de la Mer Noire, dont il fut. L'exemple de ces comités est sans cesse rappelé, voire martelé, à partir de septembre 1950. Mais si en septembre/octobre les mutins de la Mer Noire sont associés à ceux de Calvi, à partir de novembre 1950 (i.e. suite au procès de Toulon) la référence à ces derniers disparaît totalement. André Marty se pose désormais en seule référence du combat. Il parle de lui à la troisième personne, du singulier ou du pluriel : « Que chaque travailleur, que chaque travailleuse, chaque homme et chaque femme honnête constituent des comités de défense. Qu'ils s'inspirent de nos grands exemples, entre autres celui de la campagne du Comité de défense des marins qui fit libérer les condamnés de la Mer Noire ... »³⁸. Ou plus explicite encore : « Vous êtes bien les enfants, les frères, les sœurs de ceux qui, de 1919 à 1923, ont lutté pour faire sortir de prison les marins de la Mer Noire, dont André Marty [...]. Votre geste est sublime »³⁹ - et c'est en effet bien de sublimation de l'acte qu'il s'agit. André Marty suscite de surcroît une campagne de diffusion dans *La défense* d'extraits de ses ouvrages *La révolte des marins de la Mer Noire* (mars à mai 1951) puis *Dans les prisons de la République* (juillet 1951).

Cette réactivation de son propre personnage devenu mythique au profit d'un nouveau mythe à construire prend appui sur des similitudes évidentes. D'une part, les deux hommes sont marins et mécaniciens, anciens résistants, et communistes engagés dans la lutte anticolonialiste. D'autre part, on ne peut manquer d'être frappé par la très grande proximité homonymique entre « Marty » et « Martin », qui conduit dans les entretiens à des lapsus récurrents. L'homonymie semble ainsi fonctionner comme un message subliminal, ou une confortation implicite à l'adresse des militants, assurant que Marty se porte caution de Martin, et que Martin est un digne continuateur de Marty⁴⁰.

En l'absence de sources intimes sur le sujet, il est impossible de connaître les intentions de Marty rendant son nom indissociable de cette campagne et portant aux nues son propre personnage héroïsé. Comble de la distanciation ? Dédoublé de personnalité ? Certitude d'incarner l'histoire en marche ? Égocentrisme démesuré ? Mégalomanie ? Sa volonté de se réincarner dans l'histoire n'en apparaît pas moins indubitable. On peut arguer, quoi que l'explication soit vraiment courte, que c'est précisément en raison de cette similitude de parcours que Martin touche Marty. *A contrario*, il semble exagéré voire faux d'affirmer qu'il s'agissait dès cette époque d'un calcul du héros de la Mer Noire pour asseoir son aura politique alors que le vent commençait à tourner⁴¹. Il fallait un grand exemple pour dynamiser la campagne contre la guerre d'Indochine ; André Marty, fort de sa prestigieuse réputation auprès des militants, pouvait, en associant son nom à une figure potentiellement porteuse politiquement, catalyser l'éclosion de l'action de masse. Il l'a fait en militant, soucieux de développer la lutte anticolonialiste en Indochine. Qu'il y ait eu ou non arrière-pensée

³⁸ *La défense*, septembre 1950.

³⁹ Appel d'André Marty paru dans *l'Humanité* du 09/02/1951 et repris dans *La défense*.

⁴⁰ Cf. *La défense*, mai 1951 : Henri Martin ne « fait que suivre l'exemple de ses aînés : ceux de la Mer Noire » ; *La défense*, septembre 1951 : « Henri Martin est un symbole et un drapeau pour tous les Français respectueux du grand passé généreux de notre nation révolutionnaire. Nous saurons mettre fin au martyr de notre jeune camarade ! Nous avons bien jadis arraché André Marty à ses bourreaux ». Cf. également appels cités supra de septembre 1950 (« s'inspire de nos grands exemples ») et de février 1951 (« vous êtes bien les enfants, les frères, les sœurs ... »).

⁴¹ Cf. l'analyse de la progressive mise à l'écart de Marty dans Michel Dreyfus, *Le PCF. Crises et dissidences*, Bruxelles, Complexe, 1990.

politique apparaît finalement en partie comme une fausse question. La conséquence est dans les deux cas identique, prévisible et sans équivoque : la réactivation du mythe Marty, dès octobre/novembre 1950, permet la constitution du mythe Martin ; puis un cercle vertueux s'enclenche *ipso facto*, la montée en puissance du mythe Martin entretenant dès lors le mythe Marty. Une fois ancrés auprès des masses, les deux mythes s'auto-alimentent. La gémiation des deux figures perdure ouvertement jusqu'à l'automne 1951.

Le noyautage des comités et du Secours populaire par André Marty, novembre 1950/mai 1951

Outre cet aspect rhétorique fondant les discours, André Marty s'assure le contrôle des leviers efficaces.

Première étape, à partir du printemps 1951 il écarte ouvertement le Secours populaire de la direction de la campagne. Il signe dans *La défense* du 16 mars un article constituant une critique en règle tant des dirigeants que des militants. Il fustige les activités de collecte de colis et de couvertures auxquelles se livre l'association comme parfaitement inutiles : « l'objectif n'est pas de lui envoyer quelques douceurs », mais de le faire sortir de prison⁴². L'argent récolté par l'association doit être employé exclusivement à acheter et diffuser des brochures et des affiches, ainsi qu'à organiser des meetings. Il faut également accentuer la pression sur les élus. Surtout, le Secours populaire est explicitement positionné en simple adjutant des comités : « Qui doit mener la campagne ? Certains croient que c'est le Secours populaire. Ce n'est pas suffisant, ce n'est même pas l'essentiel. La campagne pour Henri Martin doit être menée par des Comités de défense Henri Martin, spécialement créés dans les usines, sur les chantiers, dans les écoles, sur les bateaux, dans les quartiers et villages, et qui ne s'occupent que de la campagne pour Henri Martin et Heimburger. Tant mieux si des organisations les appuient. Mais les Comités de défense Henri Martin ne doivent pas être formés par un cartel de représentants d'organisations. Ils doivent être formés par de braves gens QUI SE DEVOUENT ENTIEREMENT A CETTE TACHE »⁴³. La trésorerie des deux organisations doit donc être totalement dissociée : « L'argent récolté ainsi par les Comités Henri Martin doit servir entièrement et uniquement à la campagne pour Henri Martin. Cet argent n'a rien de commun avec la trésorerie du Secours populaire ou de toute autre organisation »⁴⁴.

Seconde étape, le positionnement hégémonique des comités, déjà à l'œuvre depuis la fin 1950. Alors que le Secours populaire est recentré sur son action globale de lutte contre la répression (dont la campagne Henri Martin fait certes partie, mais entre autres actions), les comités se retrouvent seuls à avoir pour unique prérogative la campagne Henri Martin, ce qui justifie leur prééminence. Ils acquièrent leur propre matériel de propagande, rémunèrent la troupe à succès des « Pavés de Paris » jouant *Drame à Toulon* à travers la France, et éditent l'ouvrage d'Hélène Parmelin, *Un exemple*. Réciproquement, ce sont principalement des comités que parle Hélène Parmelin dans sa chronique quotidienne pour *l'Humanité*.

Troisième et dernière étape, le noyautage du Secours populaire. En mai 1951 a lieu, unique fois dans l'histoire de l'association, un congrès extraordinaire, convoqué avec un an d'anticipation. André Marty, jusqu'alors simple membre du Comité national, y devient membre du Bureau national. Dans les faits la situation change peu, puisqu'il savait depuis longtemps s'y inviter sans en être officiellement membre. La mesure est cependant fortement symbolique : c'est la première fois (et la seule) qu'un secrétaire national du Parti communiste siège officiellement aux instances nationales de l'association ; ce qui viole ouvertement le principe – alors mal camouflé certes – de l'indépendance de l'organisation de masse. A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle ...

Du printemps 1951 à la fin de l'été 1952, André Marty est donc aux commandes de toutes les instances décisionnelles et exécutives de la campagne.

Des activités militantes ...

La cassation du procès de Toulon en mai 1951, pour vice de forme, apparaît comme une « première victoire ». Léon David, secrétaire des comités Henri Martin et membre du Bureau national du Secours populaire, est chargé par le Parti communiste de la campagne pour la libération d'Henri Martin et pour

⁴² En prison maritime, Henri Martin est en effet interdit de colis.

⁴³ En majuscule dans le texte.

⁴⁴ *La défense*, mars 1951.

préparation du second procès⁴⁵ ; puis il reste en charge suite à la nouvelle condamnation. Il reprend très exactement la ligne dessinée.

A partir du 10 novembre 1951 (n° 306) et à l'image des chroniques d'Hélène Parmelin pour *l'Humanité*, la dernière page de *La défense* est chaque semaine exclusivement consacrée à un épisode de la vie d'Henri Martin, puis de la campagne. Cette page est destinée à être détachée, mise en circulation ou affichée. Elle est néanmoins totalement contrôlée par le Comité de défense, dont les comités locaux sont invités à fournir pour le journal des informations sur la campagne.

Les militants du Secours populaire témoignent d'un activisme inédit, cherchant « toutes les actions concrètes pour animer en permanence la campagne »⁴⁶. Ils diffusent brochures, photos, affiches, cartes postales et tracts⁴⁷ ; multiplient les meetings, les prises de parole à la sortie des usines ou dans les quartiers ; collectent signatures et fonds, entreprise lucrative au point de permettre également le financement d'autres campagnes. Ils rivalisent d'initiatives et d'audace : banderole sur la Tour Eiffel ou à l'opéra de Paris, inscriptions sur ou sous les ponts, lâchers de ballons auxquels sont attachés des tracts ; multitude d'inscriptions sur les murs et les chaussées, organisations de fêtes et de projections cinématographiques, présence assidue sur les marchés, etc. Pas une campagne du Secours populaire ne devant être menée sans évoquer la campagne Henri Martin, celle-ci devient de fait durant presque trois ans l'alpha et l'oméga de toute action. Les militants doivent en outre multiplier les délégations auprès des élus (maires et maires-adjoints, conseillers généraux et municipaux, députés, sénateurs, sous-secrétaires d'État à la Marine et à la Guerre, ministre de la Défense nationale), particulièrement durant les périodes électorales : « La meilleure forme d'action [est] l'envoi à jet continu de délégations auprès des élus qui, directement ou indirectement, soutiennent la politique du gouvernement, en ne leur laissant pas un instant de répit »⁴⁸. Ils constituent en outre, dans la plupart des localités, l'essentiel des troupes actives des comités Henri Martin locaux.

Les lieux d'activisme militant sont cependant fortement tributaires de la (faible) implantation du Secours populaire. Les actions se concentrent dans la région parisienne, le Cher et, surtout, le pourtour méditerranéen (Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Gard, Drôme, Hérault). Des séries de meetings ont également lieu en 1952 dans le Nord et le Sud-Ouest. Ailleurs, l'action semble être ponctuelle et de très faible ampleur, avant tout réduite au passage de la troupe des « Pavés de Paris » qui sillonne la France.

Si l'année 1951 semble constituer l'acmé dans l'intensité militante, 1952 fait toucher au paroxysme de l'ouverture. Les prises de positions de catholiques se multiplient⁴⁹, et l'ensemble du conglomérat communiste est mobilisé (cf. symboliquement les portraits de Picasso puis Fernand Léger en avril, et de Fougerson en mai). 1952 semble également l'année des plus grandes tournées de « Simone »⁵⁰ et « Papa Martin », orchestrées simultanément mais séparément par le Secours populaire et les comités de défense. Avec Léon David et Pierre Eloire, ils écumant les villes, les sorties d'usines et jusqu'aux plus petits villages de France.

... aux incertitudes de la stratégie à la base

A partir du printemps 1951 co-existent donc deux structures, prenant toutes deux leurs directives à la même source, composées à la base souvent des même militants, agissant sur la même cause, et sensiblement sur les mêmes modes. Ceci ne va pas sans dommages, puisque les faits illustrent non pas les vertus de la complémentarité prônée, mais une concurrence pouvant se muer en conflictualité ouverte.

Des incertitudes majeures subsistent en effet ouvertement.

Le Secours populaire ne pouvant être officiellement écarté par la direction du PCF – auquel cas l'organisation de masse de lutte contre la répression perdrait sa raison d'être – un compromis pour le moins boiteux est trouvé. L'association doit être « l'initiatrice » de la campagne⁵¹ mais non, subtile nuance, la principale actrice ; elle en retirera les dividendes puisque si l'action de masse se développe, elle verra ses

⁴⁵ Arch. nat. PCF, secrétariat du CC du PCF du 28/05/1951.

⁴⁶ Arch. nat. PCF, secrétariat du CC du PCF du 27/08/1951.

⁴⁷ Dont le financement est parfois avancé par le Parti communiste, à charge de remboursement ultérieur par l'association, cf. pour la brochure Henri Martin, Secrétariat du CC du PCF du 27/08/1951.

⁴⁸ Comité national du 28/10/1951, intervention de Léon David.

⁴⁹ Cf. l'intervention de Sabine Rousseau.

⁵⁰ Simone Le Balbe, fiancée d'Henri Martin puis son épouse à partir de novembre 1951 (mariage en prison).

⁵¹ *La défense*, 14/04/1951.

adhésions se multiplier. Concrètement, elle doit « prendre en main la constitution des comités » au plan local, mais les émanciper dès que possible⁵². « Que chaque militant [du Secours populaire] participant à l'un de ces comités de défense en soit le meilleur animateur sans jamais y mêler l'action pour d'autres victimes de la répression »⁵³. Les militants du Secours populaire doivent donc mener une triple action : au sein des comités de défense en les créant et en leur donnant une assise viable ; au sein du Secours populaire pour la campagne Henri Martin au quotidien ; au sein du Secours populaire pour les autres campagnes.

En résulte un flou patent, et « une certaine confusion dans l'esprit de nos amis en ce qui concerne les Comités de défense et les sections du Secours populaire, à savoir leur rôle respectif et la nécessité de constituer ou renforcer l'un ou l'autre »⁵⁴. Les dirigeants du Secours populaire, André Marty compris, n'auront dès lors de cesse de dissiper ce brouillard d'incertitudes, stigmatisé dès la mi 1951⁵⁵. Fin 1951, il perdure toujours : « D'abord, débarrasser notre esprit de toute confusion quant au rôle du Secours populaire et des Comités Henri Martin. Qu'on en finisse avec les tâtonnements et les indécisions qui ralentissent l'action et laissent Henri Martin en prison »⁵⁶. Plus que de tâtonnements, c'est d'une véritable incompréhension qu'il s'agit. Ainsi quand le comité de Grenoble envoie 10.000 F au Secours populaire pour son fonds propre de solidarité, alors qu'il a été rappelé plusieurs fois que les trésoreries devaient être totalement séparées, et que le fonds du Secours populaire est destiné aux campagnes difficiles à financer, qu'elles soient pour les grévistes, l'Afrique ou le Noël des enfants ...

A *contrario* en mars 1952, dépités et un peu las, les militants du Secours populaire sont tombés dans l'excès inverse et finissent par bouder la campagne : « Nous avons dit et nous répétons : les Comités de défense sont indépendants. Le Secours populaire ne doit exercer aucune tutelle sur les comités ni monopoliser la campagne avec un esprit partisan. Nous avons redressé. Mais corriger ne veut pas dire tomber dans l'erreur contraire et penser que la lutte pour la libération d'Henri Martin est l'affaire des comités et des comités seulement, et qu'en tant que Secours populaire nous n'avons plus à nous en occuper ; la faute, là aussi, est très grave [...]. Le Secours populaire a sa lutte à mener pour Henri Martin, dans le cadre de son action générale contre la répression »⁵⁷.

Il semble que cette très grande ambiguïté, qui constitue de fait un travers dans la stratégie et un obstacle au déroulement harmonieux de la campagne, ait donné lieu non pas à un simple clivage entre comités et association, mais à une confrontation ouverte. Les archives le montrent : « Des militants considèrent encore les Comités de défense Henri Martin comme des concurrents susceptibles de gêner le développement de notre organisation. C'est faire preuve d'un esprit borné et nuire à la libération d'Henri Martin. Il faut en finir une bonne fois pour toutes avec l'organisation pour l'organisation »⁵⁸. Dans un entretien, Julien Lauprêtre, futur dirigeant du Secours populaire alors responsable national de l'UJRF et secrétaire de Raymond Guyot, a même évoqué des affrontements physiques entre militants des deux structures.

Il est finalement difficile de mesurer le degré d'ouverture de ces comités. Les dirigeants du Secours populaire de l'époque peinent eux-mêmes à l'évaluer. Il n'y aurait en fait jamais eu complémentarité, mais dualité. Dans les zones contrôlées par André Marty, les militants s'engageant pour Henri Martin ont intégré les comités de défense ; dans les zones d'implantation du Secours populaire, ils ont adhéré à l'organisation de masse et y ont milité plus spécifiquement pour Henri Martin. Ce phénomène est particulièrement visible au sein même de la fédération de la Seine, lieu où la tension était la plus forte.

La chute d'André Marty (septembre/novembre 1952)

Les ficelles sont donc jusqu'à septembre 1952 entièrement et exclusivement tirées par André Marty,

⁵² *La défense*, décembre 1951.

⁵³ *La défense*, Comité national du Secours populaire du 28/10/1951.

⁵⁴ Pierre Eloire, mars 1952, publié dans *La défense*.

⁵⁵ Intervention de Maurice Cukiermann, secrétaire de la fédération de la Seine du Secours populaire, lors de la Conférence nationale de mai 1951 sur la « confusion existant quant au rôle des comités de défense et des sections du Secours populaire » ; les militants ont alors des difficultés à saisir que les comités doivent être indépendants et ne doivent pas être des cartels d'organisations.

⁵⁶ Pierre Eloire, mars 1952, publié dans *La défense*.

⁵⁷ *La défense*, mars 1952.

⁵⁸ *La défense*, mai 1951.

père (initiateur et organisateur) et la campagne. Il opère cependant avec le plein aval du secrétariat du PCF, du moins jusqu'à l'automne 1951. Le procès verbal du secrétariat du 23 juillet 1951 est sans équivoque : « Poursuive l'action de masse (André Marty). Mot d'ordre unique : 'libérez Henri Martin'. Chaque personnalité ou organisation des plus diverses peut soutenir cet unique mot d'ordre pour ses raisons particulières, quelles qu'elles soient. Sur ces bases, donner aux Comités de défense le caractère le plus large possible. Centrer la campagne (comme il fut fait de 1919 à 1933 pour la Mer Noire) sur le seul responsable essentiel de la condamnation et de la détention : le gouvernement [...]. Mettre en valeur les déclarations de personnalités non communistes. Donner des informations exactes (vérifiées) sur la situation au jour le jour d'Henri Martin, et tout ce qui peut émouvoir les honnêtes gens. Veiller à alimenter la presse non communiste. Editer le livre d'André Marty *Dans les prisons de la République*, en y apportant de petites coupures ». Cette décision est fondamentale en ce qu'elle montre d'une part qu'André Marty est officiellement chargé de diriger la campagne, d'autre part que sa stratégie d'ouverture est pleinement approuvée, et enfin que le Parti est parfaitement conscient de l'assimilation faite entre la campagne Marty de l'entre-deux-guerres et la campagne Martin. Le 3 septembre 1951, le secrétariat demande encore de « faire un effort dans la presse et les sections pour diffuser le matériel (livres d'Hélène Parmelin et André Marty) ». En juin 1952, des militants menés par Léon David défilent devant la centrale de Nîmes où furent incarcérés Marty et les marins de la Mer Noire ; cet acte symbolique montre combien Marty était encore, pour le conglomérat et avec l'aval du PCF, porté sur un piédestal.

Dès la fin 1951 cependant, le nom d'André Marty n'apparaît plus dans le journal du Secours populaire ni, sur ce thème, dans les procès verbaux des instances nationales du Parti communiste ; alors même que les témoignages confirment qu'il est toujours, voire plus que jamais, à la tête de la campagne jusqu'en septembre 1952. Cet effacement précoce de la figure Marty dans la campagne pourrait trouver plusieurs explications. D'une part, le mythe Martin atteint son apogée, s'auto-alimente désormais, voire s'auto-suffit. D'autre part, le contexte politique évolue fortement en 1952, et la priorité n'est plus à l'affaire Henri Martin, mais à la manifestation Ridgway, au « complot des pigeons », à la fuite ou à l'arrestation des principaux dirigeants, etc. Il n'est également pas à exclure que les prodromes du secrétariat du 26 mai 1952, puis du bureau politique du 1^{er} septembre, au cours desquels André Marty est mis en accusation, soient déjà à l'œuvre ; auquel cas il ne serait pas impossible que la chute de Marty ait été catalysée par son succès dans l'affaire Martin. L'attitude du héros de la Mer Noire, construisant de toutes pièces la campagne et en tirant les ficelles, montre en effet son degré de puissance et d'autonomie, attitude qui ne figurait pas dans les canons du parti de l'époque, et prêtait potentiellement le flanc à l'accusation facile de « travail fractionnel ». Sa « dictature »⁵⁹ exercée sur le Secours populaire pour accaparer la campagne, ne reculant visiblement devant aucune bassesse⁶⁰, a de surcroît fortement cristallisé des inimitiés farouches l'opposant à la plupart des autres principaux dirigeants de l'époque. Une somme d'indices permet rétrospectivement d'expliquer l'éviction ... laquelle est précisément survenue une fois la campagne Martin installée, voire devenue mythique, et les dirigeants communistes remis du trouble du printemps 1952.

LE RECENTRAGE DE LA CAMPAGNE AU PROFIT EXCLUSIF DU SECOURS POPULAIRE (OCTOBRE 1952/AOÛT 1953)

La chute de Marty⁶¹ laisse la campagne pour partie orpheline. Le secrétariat du PCF la recentre immédiatement, dès la réunion du 6 octobre, au profit exclusif du Secours populaire et sous la direction de Jacques Duclos : « Changer l'orientation de la campagne. Considérer qu'elle doit être l'activité essentielle du Secours populaire. Transformer le plus rapidement possible la composition de l'actuel Comité national [...]. Organiser dans tout le pays des comités à la même image. Faire un gros effort pour la réussite du meeting du 14 octobre à la Mutualité ». Ce n'est donc plus le Secours populaire qui se trouve sous la coupe des comités, mais l'inverse.

⁵⁹ Terme employé par Roland Weyl lors de son intervention durant la journée Henri Martin.

⁶⁰ Entretien avec Maurice Cukierman, qui était sa dénonciation d'exemples éloquents.

⁶¹ L'accusation lors du bureau politique du 1^{er} septembre 1952 est rendue public dans *l'Humanité* du 4 octobre (article sur le travail fractionnel de Marty et Tillon) ; André Marty est ensuite suspendu par le bureau politique du 23 octobre, puis démis de toutes ses fonctions par le comité central de décembre.

De fait, le Parti communiste met son poids dans la balance lors du grand meeting organisé par la fédération de la Seine du Secours populaire, et se voulant explicitement large : y sont présents Simone et « papa Martin », Jacques Duclos (secrétaire national du PCF), Germaine Guillé (secrétaire nationale de la CGT), Jean-Marie Domenach (rédacteur en chef d'*Esprit*), Vercors, Jean-Paul Sartre et Louis de Villefosse. Plus encore, lors du congrès du Secours populaire de mai 1953, c'est Jacques Duclos (secrétaire national du PCF), François Billoux et Léon Feix (Bureau politique) ainsi que Jules Duchat (secrétaire national de la CGT) qui viennent apporter leur soutien à l'association et confirmer sa reprise en main. Alain Le Léap (secrétaire général de la CGT), emprisonné, fait en outre lire un message de sympathie.

Le sort des comités a semble-t-il été évoqué de façon controversée. Certains dirigeants du Parti communiste auraient songé à leur disparition, mais ils sont finalement formellement maintenus. L'ambiguïté ne sera jamais totalement levée.

D'un côté, la ligne Marty et les comités sont stigmatisés : « Pendant de longs mois nous avons souffert d'une conception erronée de la participation du Secours populaire à la campagne Henri Martin, considérant dans certains cas notre activité comme pouvant nuire à son élargissement. La confusion régnait chez les militants en ce qui concerne d'une part l'activité des comités de défense, et d'autre part du Secours populaire. L'esprit d'initiative s'émoussait. Depuis octobre dernier un gros effort a été fait dans la voie d'une meilleure contribution du Secours populaire à la campagne »⁶².

Mais d'un autre, les comités sont toujours vivement encouragés : « Il est vrai que dans la dernière période les militants du Secours populaire ont boudé un peu la constitution des comités, par crainte d'une certaine concurrence qui ne peut provenir que d'une mauvaise compréhension du rôle et des objectifs des comités d'une part, et du Secours populaire d'autre part. Il s'agit là d'un problème qui n'est pas particulier aux Comités de Défense Henri Martin mais qui se pose avec tous les comités de défense, quel que soit le cas de répression qui est à leur origine. Ajoutons que les comités de défense sont les meilleurs moyens de réaliser dans l'action l'union la plus totale pour la libération d'Henri Martin »⁶³. Le Secours populaire appelle à poursuivre la constitution de nouveaux comités et l'animation de ceux qui existent déjà. « Ce qui ne veut pas dire en faire des succursales du Secours populaire. Les animer et respecter leur indépendance n'est pas incompatible [...] En aucun cas il ne doit y avoir de concurrence entre les comités de défense et les sections du Secours, mais leur activité doit se compléter dans l'intérêt des causes communes que nous défendons »⁶⁴.

Les dirigeants du Comité national Henri Martin sont eux aussi réorientés au profit du Secours populaire ; ainsi Léon David (qui préside le meeting de la Mutualité, pour préserver une façade de continuité) et Hélène Parmelin (qui préface la brochure du meeting du 14 octobre, et écrit à partir de décembre 1952 plusieurs articles pour *La défense*). Louis Aragon vient également en appui⁶⁵.

Le Secours populaire est alors désormais seul chargé de mener l'ouverture, soutenu par le PCF. Echaudée, l'association tente cependant dans les faits, en dépit des discours, d'esquiver la stratégie des comités. Une grande pétition nationale est lancée en octobre 1952 pour faire libérer Henri Martin, signée par Guillevic, Yves Montand et Simone Signoret, le pasteur Roser, André Spire, Henri Bassis, Gérard Philippe, Joseph Kosma, ... En décembre 1952, Marc Beigbeder, écrivain catholique et critique dramatique, adhère publiquement au Secours populaire ; puis en mars 1953 Claude Bourdet, rédacteur en chef de *l'Observateur*, indigné par la légèreté du verdict venant d'être rendu aux « SS d'Oradour ayant obéi à des ordres criminels de massacre » : « dès lors, comment ne pas taxer de monstruosité, sinon d'imbécillité, la condamnation d'Henri Martin qui a refusé des ordres criminels, qui a refusé les massacres ? Combien sont-ils les Oradours en Indochine ? C'est pourquoi, bien que je ne sois pas un ami des communistes et que j'en sois même un adversaire, pour Henri Martin je répondrai toujours présent »⁶⁶.

De fait, le Secours populaire œuvre pour l'élargissement aux chrétiens et aux socialistes, et supervise l'action locale des organisations politiques et syndicales. Ses militants poursuivent l'organisation de meetings et les prises de parole, le porte-à-porte, les délégations et pétitions, les collectes de fonds. La carte

⁶² Archives privées de Pierre Eloire, supplément à *La défense* n° 345, discours de Pierre Eloire lors du Congrès national de mai 1953.

⁶³ id., Congrès du Secours populaire de mai 1953, rapport de Pierre Eloire.

⁶⁴ id., Congrès du Secours populaire de mai 1953, rapport de Pierre Eloire.

⁶⁵ Cf. l'article pour *La défense*, décembre 1952 (appel daté du 1^{er} décembre).

⁶⁶ *La défense*, mars 1953

postale dessinée par GC Rival et représentant Henri Martin derrière les barreaux remporte un franc succès (janvier-février 1953)

Après une campagne sur le mot d'ordre « Pas de troisième Noël au bagnon », qui est un incontestable succès par son ampleur (fin décembre 1952, 300.000 signatures ont été recueillies, ce qui est un record) mais un échec dans son résultat (en dépit de la demande de la libération conditionnelle faite par le directeur de la prison de Melun et de l'avis favorable reçu de la commission des prisons, le ministre de la Défense n'a pas donné son aval), Henri Martin n'est pas non plus libéré pour ses 26 ans, le 23 janvier 1953. Les tournées de Simone semblent s'intensifier encore à partir du début 1953 – ou du moins sont-elles davantage médiatisées par le Secours populaire. Les milliers de dockers du Havre entourant la jeune femme sont décrits comme un « spectacle inoubliable »⁶⁷ ; en février, elle est avec Léon David et Pierre Eloire (symbole de la réconciliation des deux instances) dans les Hautes-Pyrénées. Le 14 mars est de nouveau lancée une grande journée d'action, cette fois à l'occasion de la troisième année d'emprisonnement : le Secours populaire orchestre un « envoi massif » de cartes spéciales au ministre René Pleven, et de télégrammes, pétitions et délégations au président Vincent Auriol ; des délégations aux élus sont organisées dans le Vaucluse, le Rhône, la Seine. Le « chantage » fait par Auriol à « maman Martin » demandant de faire taire la campagne pour obtenir la libération du marin est fortement dénoncé⁶⁸.

Les mois suivants sont plus calmes, le Secours populaire étant notamment préoccupé par la campagne pour sauver les époux Rosenberg. Le Parti communiste maintient cependant la pression sur l'association pour ne pas faire retomber la campagne⁶⁹. L'association soutient en juin 1953 la création par des universitaires et intellectuels d'un « Comité d'information et d'action pour la libération d'Henri Martin », auquel adhèrent entre autres Annie Dalsace, Marc Beigbeder, Hélène Parmelin, Max Stern, des professeurs d'université, ...

Le 2 août 1953, au petit matin et à la plus grande surprise de tous, Henri Martin est discrètement libéré. Les comités de défense et le Secours populaire lui organisent conjointement une grande réception, où sont présents une pléiade de personnalités et de ténors politiques : Jacques Duclos, Raymond Guyot, Etienne Fajon, Victor Michaut, Auguste Lecœur, Louis Baillot, Georges Cogniot, Marcel Paul, Jules Duchat ; Hélène Parmelin, Michel Leiris, Claude Roy, Emmanuel d'Astier, Jacqueline Gelly, Louis de Villefosse, le professeur Bourguignon, le général Petit, l'amiral Moullenc, Andrée Marty-Capgras, ou encore Max Stern (*La quinzaine*), ... Ils « saluent avec enthousiasme le second-maître Henri Martin, dont l'action et l'exemple ont fait naître l'amitié et la lutte commune entre les démocrates, communistes, socialistes, chrétiens de tous les partis et de toutes les religions »⁷⁰.

Après la tournée triomphale d'Henri Martin à travers la France, accompagné du Secours populaire et des comités⁷¹, les « Comités de défense Henri Martin » se retrouvent sans raison d'être. Ils sont alors transformés en « Comités de défense des libertés ». En décembre, le Parti communiste donne son accord sur « la proposition d'intégration progressive des Comités de défense Henri Martin au Secours populaire »⁷².

CONCLUSION : UNE STRATÉGIE AMBIGUË, ORGANISATION DE MASSE VERSUS COMITÉS AD HOC

Le Secours populaire a indéniablement été sinon le fer de lance, du moins l'ossature indispensable de cette campagne. Durant presque deux ans, ses militants s'y sont investis quasi exclusivement (été 1950-début 1952 ; automne 1952-printemps 1953), fournissant tant les cadres et le matériel nécessaires que l'aguerrissement et la persévérance à la lutte.

Il est cependant impossible, en l'absence de sources, quantifier les adhérents à chacune des structures

⁶⁷ *La défense*, janvier 1953

⁶⁸ Lettre de Vincent Auriol à madame Martin suite à la campagne du 14 juillet 1952.

⁶⁹ Arch. nat. PCF, secrétariat du CC du PCF du 19/05/1953 : « Voir avec le Secours populaire pour le développement de la campagne Henri Martin .. » ;

Secrétariat du CC du PCF du 07/07/1953 : « mener campagne sur le fait que son acuité visuelle est réduite à 4/10^e »

⁷⁰ *La défense*, août 1953

⁷¹ Accord du secrétariat du CC du PCF du 08/09/1953.

⁷² Arch. nat. PCF, secrétariat du CC du PCF du 15/12/1953.

(Secours populaire et comités) ainsi que leur évolution. Il est certain que cette campagne a profité au Secours populaire, dont les effectifs ont particulièrement cru entre 1952 et 1953⁷³, et dont les bilans financiers sont passés du rouge au vert. Il est en revanche moins sûr que l'élargissement à la base ait été réel, en particulier avant 1952. Les témoignages⁷⁴ plaident au contraire pour une quasi identité entre militants des deux structures. *A contrario*, les inimitiés attestées plaideraient pour une différenciation. Tout semble avoir dépendu des implantations.

La campagne pour la libération d'Henri Martin est celle qui pose le mieux le problème d'une complémentarité voulue entre organisation de masse et comités, laquelle se mue en fait en véritable concurrence. Elle témoigne d'un problème patent que le Parti communiste n'a pas su résoudre, ayant successivement tenté l'une et l'autre stratégie.

D'octobre 1950 à septembre 1952, les comités ont été le fer de lance de la campagne (et/car d'André Marty), aux dépens de l'organisation de masse qui aurait pu en avoir la charge. La coexistence des deux structures a vraisemblablement été un handicap non à l'élargissement, mais à l'organisation. Les objectifs de fond étaient les mêmes (libération d'Henri Martin), les militants largement aussi, de même que le dirigeant officiel principal (André Marty). La confusion semble avoir été totale dans l'esprit des militants, qui ne pouvaient être partout à la fois.

Puis d'octobre 1952 à l'été 1953, le Secours populaire reprend l'initiative et la direction. L'organisation s'en trouve considérablement simplifiée, mais a pour partie pu porter préjudice à l'ouverture. Marc Beigbeder comme Claude Bourdet, personnalités non communistes, éprouvent le besoin de spécifier que leur adhésion à l'association n'est qu'*ad hoc*, pour Henri Martin, et qu'ils sont et restent anti-communistes ; ce qui montre combien l'adhésion au Secours populaire est alors synonyme de sympathie au communisme. Les discours tentent certes d'infléchir l'identité et la fonction de l'organisation de masse en se coulant dans celle du comité, spécifiant qu'y adhérer ne signifie pas approuver tous les mots d'ordre de toutes les campagnes ; « le Secours populaire doit être, en tant qu'organisation de masse, sans étiquette »⁷⁵. Mais André Marty sape par cet argumentaire – et semble-t-il sans s'en rendre compte – la raison d'être des comités, censément seule structure sans connotation partisane. Et *a contrario*, Léon David lors du même Comité national explique que le Secours populaire ne peut mener seul la campagne car l'étiquette Secours populaire « en diminue considérablement la portée ». Il semble donc que le flou identitaire ne règne pas qu'à la base, mais également dans l'esprit des principaux dirigeants, pris dans une argumentation dont ils ne maîtrisent pas les implications.

Cette difficulté stratégique explique le hiatus entre une ouverture réelle au sommet (Alain Ruscio montre bien l'élargissement hors du conglomérat : vers les chrétiens, la gauche non communiste, les intellectuels), et les difficultés à transcender le monde communiste à la base. En mai 1953, alors que l'élargissement devrait avoir atteint son paroxysme, Pierre Eloire constate qu'« il est urgent que nous fassions un effort particulier pour que la campagne soit à l'image de l'unanimité des cœurs et des consciences qui s'est réalisée en faveur d'Henri Martin. Nous devons travailler à entraîner tous les honnêtes gens dans l'action. Un effort insuffisant est fait dans ce sens. Cela s'est manifesté notamment au cours des réunions que nous avons organisées. Si nos amis de la Seine ont fait des efforts méritoires, le plus souvent couronnés de succès, il n'en est pas souvent de même dans les autres fédérations. On néglige de rechercher des orateurs de toutes opinions, des déclarations diverses, comme on néglige la composition du bureau. Ces efforts insuffisants ne permettent pas d'obtenir les résultats escomptés, pourtant possibles »⁷⁶. Le hiatus serait donc entre les sympathisants (d'un très large panel idéologique) et les véritables militants de la campagne, qui sont avant tout les communistes, mus par le Secours populaire.

On voit dès lors qu'aucune solution n'était pleinement satisfaisante : ni la coexistence, ni la primauté de l'un, ni de l'autre. La réponse d'octobre 1952, donnée par les plus hautes instances du parti, est finalement que la stratégie des comités était erronée, et qu'il convenait de rendre leur rôle aux organisations de masse.

⁷³ Aucun chiffre officiel n'est disponible pour cette période. Les indications glanées suggèrent 7.000 adhérents en 1950, 9.000 en 1951, 7.000 en 1952, 14.000 en 1953.

⁷⁴ Notamment André Ménétrier, secrétaire général de 1950 à 1952 ; Pierre Eloire, secrétaire général de 1952 à 1955 ; Roland Weyl ; ainsi que les sources écrites.

⁷⁵ Intervention d'André Marty lors du Comité national du Secours populaire du 28/10/1951.

⁷⁶ Rapport de Pierre Eloire lors du Congrès de mai 1953, brochure citée p. 19.

C'est cependant un verdict qui vise plus à justifier l'élimination d'André Marty qu'à trancher un problème de fond, qui n'a été qu'effleuré mais jamais réellement discuté en profondeur. Et qui se reposera par la suite.